



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN.

**13BIS.3. OBJET : Interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal :
"Utilisation inappropriée d'une infrastructure de jeux et de loisirs à
SEILLES : une nécessaire clarification des règles par le Collège
communal afin d'assurer la quiétude des riverains"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, établie comme suit :

"De nombreux riverains de la rue de la Longue Couture à SEILLES se disent aujourd'hui inquiets, voire découragés, en raison des nuisances qu'ils subissent face à l'utilisation inappropriée d'un terrain de pétanque aménagé à proximité directe de leurs habitations. Pour être plus précis, ce terrain de pétanque se trouve sur une superficie contiguë à un immeuble appartenant aux « Logis Andennais » et fait partie d'une aire de jeux et loisirs accessible aux habitants du quartier.

Soyons clairs, mon propos n'est absolument pas de remettre en cause la présence de tels aménagements, lesquels ont vocation à favoriser l'épanouissement des habitants – et singulièrement les plus jeunes – mais aussi à créer du lien social dans ce quartier. De telles infrastructures doivent toutefois être dédiées aux jeux et loisirs et ne peuvent se trouver détournées de leur destination première, au risque d'engendrer des désagréments objectifs pour les riverains.

Et c'est bien ce qui se produit en l'occurrence à cet endroit à SEILLES. Le terrain de pétanque en question est régulièrement le théâtre de rassemblements ou réunions – manifestement organisées – dont le but est très marginalement de taquiner le cochonnet et principalement de partager assez bruyamment quelques bières ou autres boissons alcoolisées, parfois même avec un langage fleuri, et évidemment à des heures tardives. Certains riverains ne peuvent ainsi plus profiter de leur terrasse en soirée et ne peuvent que constater une diminution importante de leur qualité de vie.

Peu importe la présence des aires de loisirs. En aucun endroit de notre commune, il n'est admissible que des rassemblements nocturnes ou vespéraux affectent la tranquillité des riverains ou, plus largement, l'ordre public. Les règles d'accès aux aires de jeux édictées par notre Conseil communal prévoient d'ailleurs l'interdiction d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées, de s'introduire avec des objets encombrants ou dangereux (...) ou encore d'organiser une fête ou une réunion quelconque sans l'autorisation du Bourgmestre. Je suppose que Monsieur le Bourgmestre n'autorise pas quotidiennement de telles réunions en été.

Pourriez-vous donc me dire si vous avez connaissance de ces rassemblements contraires aux règles d'accès aux aires de jeux et me dire si des mesures concrètes vont être prises pour restaurer l'ordre public à cet endroit et permettre aux riverains de retrouver légitimement leur tranquillité et leur qualité de vie ? Ne pensez-vous pas que, au-delà de ce problème local, des mesures de prévention pourraient être prises pour éviter de tels troubles de voisinage (accompagnement, surveillance, médiation, ...)."

En réponse à cette interpellation, Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, s'exprime comme suit :

"Comme vous le soulignez Monsieur MATTART, un règlement sur les aires des jeux a été voté à l'unanimité au Conseil communal en 2006, lequel prévoit des heures d'ouverture et de fermeture.

Cela dit, je suis bien au courant des problèmes qui se posent le long de l'immeuble des Logis Andennais sur le site de Longue Couture à proximité de l'aire de jeux multisports. Nous nous sommes donc rendus sur place avec la Police afin d'examiner les possibilités de remédier à ces désagréments.

Par conséquent, une demande a été faite au Commissaire TUBETTI afin de savoir s'il y a bien eu des demandes d'intervention de la Police au cours des derniers mois.

Sachez que la Police n'a enregistré aucune demande d'intervention (même pas un seul coup de fil au n° 101) depuis le 1er juillet 2024 bien qu'il est certain que les comportements dénoncés sont inadmissibles.

Maintenant, je pense que la Ville et la Régie n'ont pas de pouvoir d'injonction vis-à-vis de ces personnes, à savoir qu'il faut d'abord un rapport de Police sur base duquel on pourrait décider d'interdire administrativement l'accès à certaines zones. Bref, si on en a pas, nous sommes dans l'incapacité de travailler.

Quant à la demande d'accompagnement des personnes, il y a un contrôle social qui s'exerce généralement au niveau de nos services sociaux à travers les éducateurs de rue.

Toutefois, je fais remarquer qu'ils ne travaillent pas tous les jours jusqu'à 22h ou 23h.

Aussi, je constate qu'il existe aussi une réglementation en matière de tapage nocturne. A partir de ce moment, je pense que le 101 est la voie la plus adaptée pour limiter ces nuisances.

Personnellement, j'habite aussi à proximité d'une plaine de jeux et je sais parfois que ça peut être embêtant.

En résumé, je pense qu'il y a un règlement à respecter ; si des personnes sont irrespectueuses, la Police doit être contactée. Parfois, l'autre problème rencontré est le fait que les personnes ont peur de téléphoner à la Police par peur de représailles. A ce tarif-là, on intervient jamais plus et on laisse tout faire !

Pour le reste, nous avons un Conseiller communal qui est allé faire la loi sur une place bien connue. Malheureusement, ça ne s'est pas bien terminé.

Pour rappel, en cas de problème, je pense que la Police est là et les riverains ne doivent pas hésiter à l'interpeller.

En conclusion, nous sommes attentifs là où il y a une surveillance et un contrôle permanent pour l'utilisation de ces infrastructures à ce pourquoi elles sont destinées.

Voilà ce que je peux vous répondre."

Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, réagit comme suit :

"Merci pour votre réponse Monsieur le Premier Echevin.

Celle-ci est très précise et je pense déjà rassurant de constater que vous êtes bien conscient du problème et que vous semblez en tout cas y être attentif.

Effectivement, vous avez raison ; il m'a été rapporté que les personnes impactées par ce problème actuel n'ont pas envie d'appeler la Police, par peur de représailles.

Il s'agit d'une véritable crainte s'ajoutant aussi à leur angoisse due à ces désagréments bien que l'on peut leur conseiller d'appeler le 101 lorsque de tels faits apparaissent dans leur quartier.

Indépendamment de cela, je pense qu'on peut aussi comprendre les craintes des personnes qui ont des enfants, des biens ou des voitures garées dans les parkings, lesquelles ont peur d'être identifiées et de subir des détériorations en plus en cas de représailles car les perturbateurs concernés à ces heures tardives parfois ne sont pas des "enfants de coeur" et pourraient s'attaquer soit aux personnes, soit aux biens.

C'est la raison pour laquelle je me permettais de demander s'il y a quelque chose que l'on peut faire de plus en terme de prévention tout en sachant que je suis bien conscient que les services (intervenants sociaux, éducateurs de quartier ou de rue) font un travail certainement de toute grande qualité.

Pour terminer, peut-être y a-t-il d'autres réflexions à avoir pour éviter que dans ces quartiers sociaux ou quartiers mixtes dans lesquels il y a des logements sociaux ou du logement ordinaire, qu'il y ait une cohabitation aussi harmonieuse que possible car l'impact sur la qualité de vie pour ces personnes est évidemment énorme."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS



